



## « PAS DE VAGUES » DANS L'ÉDUCATION NATIONALE, NI DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES !

Le désormais classique « pas de vagues » de l'Éducation nationale touche désormais les collectivités territoriales. La mairie de Saint-Jean de Braye a montré des négligences sévères à l'égard des élèves les 10 et 11 octobre derniers, durant l'absence des ATSEM de l'école maternelle Jean-Zay, qui étaient grévistes durant la pause méridienne. Pour les remplacer et assurer le service de cantine, la mairie a dépêché des chef-fes de services. « Assurer » est un bien grand mot : le lundi, des élèves de maternelle ont été amené·es à la cantine, située à l'extérieur du bâtiment scolaire, sans manteau et en chaussons. Le comptage des élèves n'avait pas été effectué à la sortie de classe et un enfant a été oublié dans les couloirs. Désorienté, il s'est rendu dans le dortoir, où il est resté seul pendant 1h15, sans surveillance, sans repas, et sans que quiconque ne s'inquiète de son absence.

Le lendemain, une classe entière a été oubliée pour le départ à la cantine. Elle a été prise en charge par un·e enseignant·e resté·e dans l'école sur le temps de la pause méridienne. Ce même jour, un élève dans les couloirs a été gravement blessé aux dents et aux lèvres. Non soigné, il a été mené à la cantine mais n'a pu manger eu égard à son état. Sa famille n'a pas été informée. A leur retour, les ATSEM ont constaté les blessures, appelé la famille et fait la déclaration d'accident.

Outre l'accueil problématique des élèves (élèves en situation de handicap sans AESH, problèmes de chauffage l'hiver, de chaleur étouffante l'été et de mauvaise ventilation des salles), on ne peut que constater que la mairie (PS) de Saint-Jean de Braye a négligé les élèves afin de casser une grève.

**SUD éducation Loiret exige que cette situation inacceptable ne se reproduise plus et demande à Madame Slimani, maire de Saint-Jean de Braye, de fournir au plus vite des explications aux familles et aux personnels sur ces incidents intolérables.**

Orléans, le 01/12/2022.